

**Concours « Laetare de Stavelot »  
Jeu mis en ligne sur la page  
Facebook du Laetare de Stavelot**

**Objet :** Modalités du Jeu-concours « Laetare de Stavelot » en partenariat avec Air Belgium

Mt-St-Guibert, 10 March 2020

Air Belgium s'engage à mettre à la disposition 1 x 2 billets aller-retour en classe Economy à destination de la Guadeloupe. Ces billets sont mis en jeu dans le cadre d'un concours Facebook géré et organisé par le comité des fêtes de Stavelot. Le jeu-concours est publié sur la page Facebook « Laetare de Stavelot » le mercredi 11 mars 2020. Le comité des fêtes de Stavelot se charge de l'organisation des règles du jeu et du tirage au sort.

**Le lot offert par Air Belgium:**

- 2 billets aller-retour en classe Economy à destination de l'aéroport de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe incluant les bagages, les repas à bord ainsi que les taxes.

**Modalités du lot :**

- Les billets sont uniquement valables sur des vols Air Belgium pour l'aller entre Brussels Charleroi et Pointe-à-Pitre ; et pour le retour entre Pointe-à-Pitre et Brussels Charleroi.
- Le lot est valable pendant 1 an à partir de la date de remise du lot.
- Les dates de voyage du gagnant sont soumises à l'approbation d'Air Belgium et selon les disponibilités sur les vols.
- Le lot est non cessible à une tierce personne et le gagnant ne peut réclamer de compensation financière.
- Les billets ne sont pas valables pendant les périodes d'exclusion suivantes :

*Vol depuis la Belgique :*

*4 avril 2020 au 20 avril 2020*

*26 juin 2020 au 9 août 2020*

*19 décembre 2020 au 30 décembre 2020*

*12 février 2021 au 17 février 2021*

*Vol vers la Belgique :*

*14 août 2020 au 6 septembre 2020*

*1 janvier 2021 au 6 janvier 2021*

*19 février 2021 au 24 février 2021*

- Les billets doivent être réservés au minimum 2 semaines avant les dates des vols.

- Une fois le gagnant désigné celui-ci recevra, via le comité des fêtes de Stavelot, une lettre lui indiquant le détail de son lot ainsi que les instructions pour prendre contact avec Air Belgium.
- La confirmation de réservation parviendra par email au gagnant après que la disponibilité des sièges aux dates de son choix aura pu être confirmée.
- Les billets ne sont pas transférables, remboursables, modifiables ou endossables.

Le nom du gagnant sera envoyé par le comité des fêtes de Stavelot à Madame Anne-Catherine Paul à l'adresse : [anne-catherine.paul@airbelgium.com](mailto:anne-catherine.paul@airbelgium.com) ainsi qu'à Madame Sophie Terzakis à l'adresse : [sophie.terzakis@airbelgium.com](mailto:sophie.terzakis@airbelgium.com).

Avec nos plus cordiales salutations,



**Anne-Catherine Paul**  
Corporate & Regulatory Affairs Director